

BULLETIN MUNICIPAL ANNUEL D 'INFORMATION



Le P'tit Chardais *Récapitulatif année 2022*





LE MOT DU MAIRE 2023

Mesdames, messieurs, chers amis

Pour ceux qui n'auraient pas participé à la soirée de la Nouvelle Année du 13 janvier, et bien que la période soit passée, je souhaite vous adresser tous mes vœux les plus sincères et une très belle année 2023, avec nous l'espérons beaucoup de joies dans vos familles et de bonheurs partagés.

Il y a trois ans déjà, nous entrons dans une crise sanitaire sans précédent, avec toutes les conséquences que nous avons en tête. Il y a presque un an, la Russie envahissait l'Ukraine. Une guerre aux frontières de l'Europe, avec sa stratégie humaine et ses conséquences économiques, avec notamment une inflation sur les produits énergétiques et alimentaires, qui affecte aujourd'hui nos ménages, nos entreprises et nos collectivités territoriales.

Dans ce contexte, mes premiers souhaits seront des vœux de paix dans le monde, et de santé pour chacune et chacun d'entre vous ainsi que vos proches.

Tous mes vœux de santé, car avec elle on peut tout affronter ou presque.

En cette fin d'année 2022, de nombreuses familles ont été confrontées et ont été fortement perturbées par cette forte épidémie de grippe, je leur souhaite de prompts rétablissements pour ce début 2023.

Ensuite bien évidemment, je vous souhaite des vœux de bonheur. Le bonheur qui passe par l'amour, l'amitié, par l'épanouissement professionnel, surtout par de nombreux bons moments en famille, et enfin par tout ce qui contribue à la qualité de vie au quotidien, dans notre belle commune rurale, Villard d'Héry.

C'est là, où nous les élus locaux, nous intervenons :

- Pour une meilleure qualité de vie, en nous souciant notamment de notre environnement et de notre biodiversité.
- Pour l'embellissement et l'entretien de nos espaces publics.
- Pour permettre à nos écoliers de meilleures conditions d'accueil dans nos deux écoles de Coise Saint Jean Pied Gauthier et de Châteauneuf, ainsi que l'aide au financement de leurs sorties scolaires.
- Pour également l'accompagnement de nos associations locales qui nous font bénéficier tout au long de l'année, de leurs nombreuses animations.

A ce titre, je remercie chaleureusement toutes celles et ceux qui m'entourent et œuvrent au quotidien au service de notre commune : l'ensemble des membres du Conseil Municipal, adjoints et conseillers, ainsi que l'ensemble du personnel administratif et technique de la commune. Merci à chacun et chacune personnellement.



LE MOT DU MAIRE

En ce début d'année 2023, notre secrétaire de mairie, Margaux BELINGHERI a été remplacée par Laetitia PRUVOST, le temps de son congé maternité, pour nous revenir aux beaux jours de printemps. Tous mes remerciements à toutes les deux pour leurs formidables travaux de passation des consignes, pour la bonne continuité du service public de notre collectivité. Notamment en cette période de transition d'année où les nombreux travaux de préparations budgétaires nous occupent pleinement.

Mes remerciements s'adressent ensuite comme chaque année à nos services locaux, intercommunaux et nationaux, à l'ensemble des personnels soignants, les aidants, les accompagnants, ainsi que les gendarmes et les pompiers qui interviennent sur notre commune.

Je salue leur engagement, leur dévouement, leur implication sans faille, sans oublier les petites attentions et leur gentillesse qui nous font du bien et nous redonnent le sourire quand tout nous semble aller mal quelques fois. Que ces quelques mots leur précisent toute notre reconnaissance pour les citoyens de notre commune et plus largement de notre Communauté de Communes.

Je remercie également chacun des acteurs présents ou intervenants sur notre commune : artisans, commerçants, agriculteurs, membres et bénévoles de nos associations locales.

Grâce à vous tous, notre commune rurale existe et est bien vivante, un grand merci également à tout !

Dans ce bulletin annuel, vous retrouverez les principales actions menées par la Municipalité en 2022, en termes de suivi de projets sur notre patrimoine et de nos services communaux. Celui-ci aura été limité en termes de réalisation de travaux, mais riche en termes d'anticipation et de prévisions.

Des travaux d'entretien généraux ont été réalisés notamment sur nos routes avec en anticipation sur la route de Beauregard à Villard Siard, la mise en place d'un dispositif afin d'éviter les ruissellements et les désordres en termes d'inondations.

En anticipation toujours, une étude sur l'ensemble du territoire de notre commune a été réalisée par le cabinet EPODE afin de nous éclairer sur l'état des lieux et son diagnostic associé sur notre biodiversité, et notamment sur le fonctionnement de la faune et de la flore.

L'objectif de cette étude était de pouvoir identifier les actions à mettre en œuvre afin de rétablir ou améliorer notre système.

Une réunion publique de présentation et de restitution de cette étude a été faite le 26 septembre dernier.

En résumé, il en ressort de celle-ci, qu'il fait bon vivre à Villard d'Héry, y compris pour la faune et la flore, la biodiversité dans notre commune est donc respectée.

En termes de nouvel équipement, la construction du gîte communal et sa place associée prévue en 2022, n'a pu être lancée pour des raisons exclusivement budgétaires, compte-tenu du contexte actuel, nous imposant des études d'optimisation techniques et donc du temps complémentaire.



Mot du Maire 2023

En termes de suivi sur nos investissements, j'ai une très bonne nouvelle à vous annoncer :

- En effet, grâce à nos investissements antérieurs, à nos équipements d'éclairage public, entièrement dotés de LEDS depuis 2015, et avec leur coupure nocturne depuis l'été 2019.
- Grâce à nos derniers travaux de rénovation énergétique de la toiture de la mairie réalisés en 2021, équipée de panneaux photovoltaïques favorisant une production en autoconsommation et une revente du surplus de production,
- Grâce aux équipements photovoltaïques sur le bâtiment du Marillet réalisés en 2016,
- Et pour finir, nos travaux de remplacement ou de mise en place de moyens de chauffage-climatisation performants et économes sur l'ensemble de nos bâtiments communaux.

Nous sommes à ce jour, une collectivité à Energie Positive.

En effet en 2022, nous avons produit plus d'énergie, plus de kWh/heure que nous en avons consommé. Certes de très peu, avec un peu plus de quelques centaines de kWh, mais quand même le résultat est là, **nous sommes positifs.**

Toujours concernant notre énergie, mais cette fois sur la partie purement budgétaire, nous ne sommes pas encore en positif, mais pas de beaucoup puisque nos recettes représentent 83% de l'ensemble de nos factures énergétiques de notre collectivité. Pour 2022, seuls moins de 900€ restaient à notre charge. A ce titre, le gîte que nous allons construire sera également équipé de panneaux photovoltaïques et celui-ci, nous devrions conforter notre avance en énergie positive en production et sans doute en recette, mais toujours en espérant que le contexte du prix de l'énergie ne nous pénalise pas trop en 2023.

Dans le cadre des principaux travaux pour 2023, la faisabilité financière de la construction du gîte au Chef-lieu a pu être validée en conseil fin janvier. Celle-ci pourra normalement démarrer dans le 1er semestre 2023; En complément, les travaux de rénovation intérieure de la salle La LIPARIS, et le remplacement de certains équipements seront lancés.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin annuel 2022 et le premier de l'année 2023, et avec mes meilleurs souhaits pour 2023.

Eric SANDRAZ
Maire





LES FINANCES

L'histoire, du budget 2022

Il était une fois, un budget d'une petite commune rurale...

En l'An 2022, il s'est réalisé comme suit :

Le Budget Général :

En Fonctionnement du Budget Général fut voté en dépenses et en recettes pour un montant de 261 685 €, dont 128 185 € d'excédent reporté.

En Investissement du Budget Général fut voté en dépenses et en recettes pour un montant de 689 039 €, dont 0 € d'excédent reporté et équilibré au global par 20 000€ venant de la section de Fonctionnement.

En Fonctionnement en Réalisé du Budget Général, il fut finalisé en dépenses 172 773 € et 272 275 € en recettes soit un excédent de 99 302 € de résultat pour l'exercice

En Investissement en Réalisé du Budget Général, il fut finalisé en dépenses 78 740 € et 210 683 € en recettes soit un excédent déficit de 131 943 € de résultat pour l'exercice, qui était compensé au niveau du Budget par un virement d'équilibre venant de la section de fonctionnement de 154 439 € et des subventions qu'y restaient à être encaissées pour 75 600 €.

En prenant en compte le déficit reporté de 4 439 €, au niveau du Compte Administratif, le résultat de l'exercice fut acté à un excédent de 127 504,00 €.

Ainsi que les inscriptions de restes à réaliser en dépenses de 16 007 € et en recettes de 49 000 €.

Au global pour ce Budget Général, après reprise des excédents et déficits reportés, le résultat de clôture aura été finalisé avec un excédent global de 227 437 € qui sera scindé pour 36 459,00 € qui viendront combler le déficit d'investissement et de pour 107 487 € qui viendront en recette pour le futur Budget Fonctionnement 2023, et 120 000 € qui viendront combler le déficit en recette pour le futur Budget Investissement 2023.

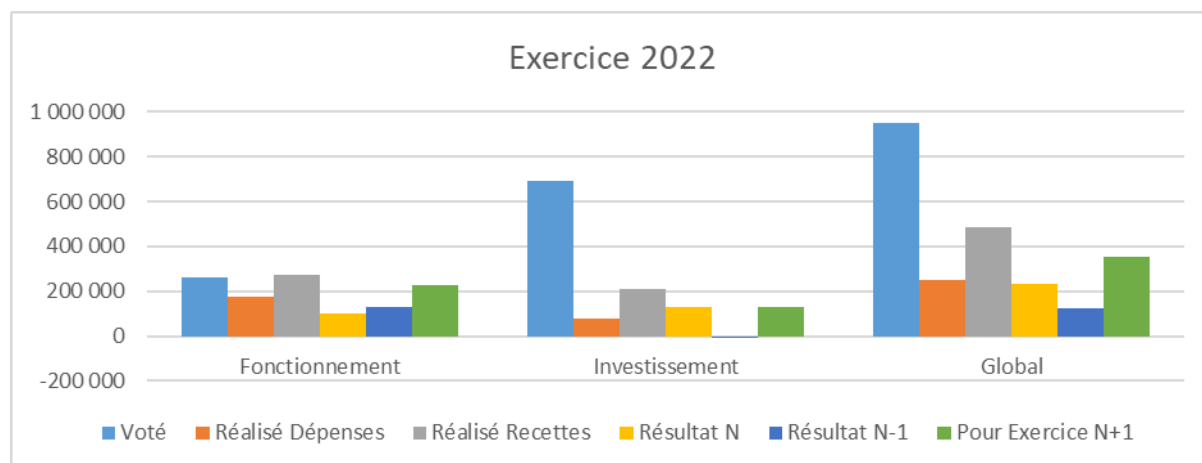
Vous aurez pu noter que malgré les nombreux travaux réalisés et grâce également aux efforts de gestion sur les dépenses en fonctionnement, notre excédent nous permettra d'envisager l'histoire 2023 posément.

Comment les impôts locaux « 86 314 € » ont-ils été utilisés dans le Budget Général ?

Grâce à la gestion ajustée de nos dépenses, notre excédent reporté nous a permis de subvenir globalement à nos dépenses de fonctionnement de l'exercice.

En complément, avec nos impôts nous avons pu assurer le besoin de financement de nos dépenses d'investissement de l'année à hauteur de 4 439 € et d'abonder celles à venir à hauteur de 81 875 €.

En conclusion, nos impôts permettent de faire fonctionner nos services et permettent d'investir sur ceux à venir.



Les actions de notre territoire, de notre collectivité, de notre commune, pour la croissance verte.

« L'énergie positive », qu'est-ce que c'est ?

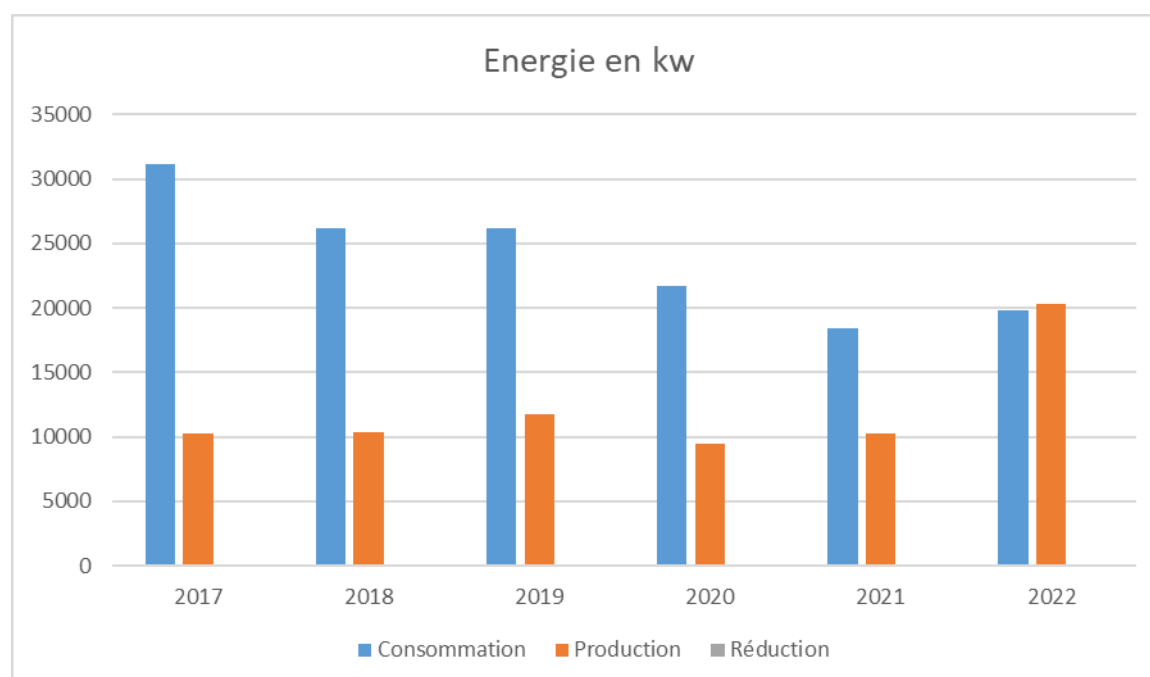
« L'énergie positive », c'est par définition le fait de produire plus d'énergie que ce qui est consommé.

Dans notre cas, notre collectivité s'est engagée à réduire ces besoins en énergie depuis 2015, sur deux domaines principalement.

La réduction de la consommation d'énergie : par notamment des travaux d'isolation des bâtiments publics, l'équipement de l'ensemble de nos éclairages publics par LED, l'extinction de l'éclairage public après une certaine heure, le remplacement ou la mise en place de moyens de chauffage climatisation performants et économes sur l'ensemble de nos bâtiments communaux.

Le développement des énergies renouvelables : avec par exemple la pose de panneaux photovoltaïques sur nos bâtiments publics.

En 2022, nous avons été positifs, donc nous avons produit plus de kW que nous avons consommé pour tous nos besoins de la commune, bâtiments et éclairages publics compris, à savoir :



Samedi 26 septembre 2022, la Commune avait organisé une Réunion Publique sur le thème de la

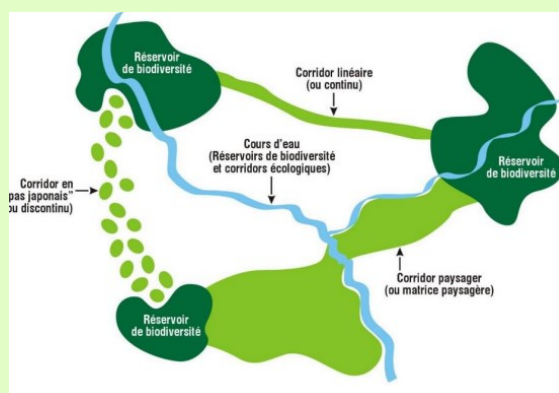


TRAME VERTE ET BLEUE à l'échelle Communale. Cette réunion était animée par Mr Charles MURE, écologue auprès de EPODE et en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Cœur de Savoie.

RAPPEL : Qu'est-ce que la Trame verte et bleue :

Outil d'aménagement du territoire permettant de maintenir

ou de restaurer les capacités de libre évolution de la biodiversité au sein des territoires, notamment en préservant ou en restaurant les continuités écologiques entre espaces remarquables et nature ordinaire.



MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS SUR LA TRAME VERTE ET BLEUE EFFECTUEE SUR NOTRE COMMUNE :

- Préservation des zones d'intérêts écologiques identifiées par la TVB : réservoirs de biodiversité, corridors, zones humides, faite dans notre PLU;
- Préservation des cordons boisés effectuée.
- Haies, alignement d'arbres, vergers, haies de bords de cours d'eau, contribuent à la richesse paysagère et écologique (liaisons entre les différents biotopes, refuge et source de nourriture pour la faune etc.), préservés.
- Adaptation des clôtures communales notamment au nouveau cimetière pour le passage de la faune, notamment la petite faune (hérissons, lapins, ..), effectuées.
- Adaptation de l'éclairage public faite.
- Gestion écologique des espaces verts : pas d'utilisation de produits phytosanitaires.
- Lutte contre les espèces invasives. Eviter la dissémination et l'expansion des espèces invasives, suivie par notre référent Ambroisie.



Informations communales diverses et variées

NOS BOITES A LIVRES

Ces dernières placées dans les arrêts de bus de la commune, rencontrent un très grand succès auprès des enfants et des adultes. N'hésitez pas à aller y déposer des livres pour enfants et adultes et profitez en pour repartir avec un ou plusieurs ouvrages.



NOTRE NOUVEAU PANNEAU D’AFFICHAGE AU BASSIN DE VILLARD SIARD DU BAS

mise en place d’un dispositif afin
d’éviter les ruissellements et les
désordres en termes d’inondations
(chemin de Beauregard)





AIDE A LA PERSONNE A VILLARD-D'HERY

L'ADMR PRÈS DE CHEZ VOUS



pour tous, toute la vie, partout

Services à la personne à Villard d'Héry

L'ADMR de Montmélian facilite et simplifie le quotidien des personnes âgées ou en situation de handicap par la prise en charge de l'entretien de leur logement, des courses, de la préparation du repas, des tâches administratives.

Par cet accompagnement de chaque jour, les interventions à domicile contribuent aussi au maintien du lien social.



Portage de repas

Les repas sont livrés au domicile au moyen de véhicules frigorifiques ou de mallettes isothermes. Cette activité est importante pour les personnes en perte d'autonomie car elle contribue à l'équilibre de leur alimentation. Elle constitue aussi une composante quotidienne du lien au travers des contacts avec le personnel lors des tournées de livraison.



Téléassistance Filien

La téléassistance Filien ADMR fait partie intégrante du bouquet de services proposé par l'ADMR. Elle permet l'accompagnement de personnes dans les actions quotidiennes de la vie. Cette offre globale de services va ainsi offrir aux personnes âgées une sécurité inégalée tout en conservant un maximum d'autonomie en restant à domicile.

ENFANCE ET PARENTALITÉ 73

Le pôle Enfance et Parentalité de l'ADMR de Savoie regroupe les différentes activités en lien avec le soutien à la parentalité. Nos professionnels sont formés à l'intervention à domicile dans le cadre d'un soutien à la parentalité, et ce, face à un public diversifié : familles rencontrant un accident de la vie, familles avec des carences et/ ou difficultés éducatives, famille avec un enfant porteur d'un handicap pour qui nous allons pouvoir apporter un répit.

SSIAD Combe de Savoie

Le Service de Soins Infirmier à domicile a pour objectif de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées de plus de 60 ans, malades ou dépendantes grâce à une aide spécifique et régulière ainsi qu'avec des soins infirmiers et d'hygiène financés par l'ARS. Les interventions sont prises en charge par l'Assurance Maladie et se font sur prescription médicale. Elles ont lieu 7 jours sur 7 et toute l'année.

ADMR de Montmélian



Espace François Mitterrand
Place René Cassin
73800 Montmélian



04 79 84 44 01
montmelian@fede73.org

SSIAD Combe de Savoie



Lotissement Le Publey
1 impasse des Lauriers
73220 Aiton



04 79 96 12 71
ssiadcombe@fede73.org

Pour tous renseignements supplémentaires vous pouvez vous adresser à Mme
FLAMMIER Gisèle - référente ADMR à Villard-d'Héry

Traditions Communales

REPAS DU PRINTEMPS LE 15 mai 2022

La municipalité de Villard-d'Héry en lien avec la commission d'action sociale avait organisé le dimanche 15 mai, un repas de printemps offert aux aînés de la commune mais néanmoins ouvert à tous les habitants de la commune.

L'apéritif, servi en extérieur, sous un soleil magnifique a été suivi d'un repas servi à la salle des fêtes sur la base de produits locaux.

Cette journée placée sous le signe de « **l'intergénérationnel** » a nourri le corps mais également les échanges qui ont tant manqué ces deux dernières années.



Tout le monde a pu profiter également d'une ambiance musicale de grande qualité, animée par un excellent musicien-chanteur qui a fait danser jeunes et moins jeunes, sous le regard joyeux de nos plus anciens.

Les plus sportifs ont préféré taquiner le cochonnet et les boules.

Une belle journée festive que chacun souhaite voir se renouveler.



HISTOIRE CHARDAISE ET TRADITIONS

Dimanche 21 août a eu lieu en l'église St Martin de Villard-d'Héry, l'unique messe de l'année, autrefois associée à la fête du village.

Comme à l'époque de la VOGUE, la Municipalité a offert à tous, en fin de matinée, le traditionnel verre de l'amitié.



TEMOIGNAGES DE NOS AINES SUR LEUR JEUNESSE

A VILLARD D'HERY

YVETTE RAFFIN, la doyenne du village a toujours vécu à Villard-Siard. « J'ai eu une bonne jeunesse », elle se souvient quant elle allait à l'école, les trajets 4 fois par jour, à pied puis après l'école, les travaux de la terre et garder les vaches. Ensuite elle est allée à l'Ouvroir, l'école ménagère de Coise chez les sœurs, apprendre couture, ménage, cuisine, tricot (elle fait encore des petits chaussons).



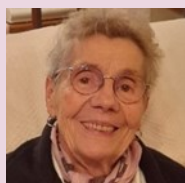
MAURICE BOUCHET, a toujours vécu à Villard-Siard d'en Haut, dans la même maison. Un souvenir lui revient : les moissons et la batteuse. Le blé était coupé à la faucheuse, tirée par les bœufs puis mis en gerbe par les propriétaires et les voisins, et rentré dans la grange pour fermentation une semaine à 15 jours, et la batteuse fonctionnant grâce à une machine à vapeur, égrenait le blé. La batteuse également tirée par des bœufs se déplaçait de ferme en ferme dans Hauteville et Villard D'héry et tous les enfants étaient heureux de suivre ses déplacements.



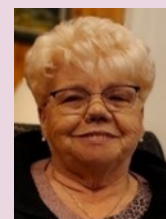
GERARD CARRON a toujours vécu à Villard Siard d'en Bas. Il parle de ses années à l'école primaire. Il était fier de dire qu'il était le deuxième de son cours, mais toujours deuxième sur 2. Il est allé passer son certificat de fin d'études à Montmélian à vélo. Il l'a réussi et ses parents lui ont offert un beau vélo neuf. En allant à l'école, avec ses camarades, ils « piquaient » des pommes et se faisaient pourchasser par le propriétaire.



RENEE GAUDIN a habité Villard d'Héry pendant toute sa jeunesse, après en être partie, elle y est revenue depuis de nombreuses années. Les moments importants pour elle : Noël (la messe de minuit, à minuit), puis au retour le Père Noël était passé : 2 oranges et 3 papillotes (c'était magique) dans les chaussures, mais son frère avait quelque fois un martinet !! Le jour de Noël, le repas était composé de bouchées à la reine, poulet, cardons, tartes à la crème (la spécialité de sa maman).



EMILIENNE GENOUX a habité Villard d'Héry pendant toute sa jeunesse, est partie vivre à Montmélian pendant une vingtaine d'années puis est revenue à Villard-d'Héry. Elle raconte l'alambic : l'alambic était installé pour plusieurs jours devant l'école. C'était un évènement qui plaisait aux enfants, les hommes faisaient cuire des diots à l'alambic et mangeaient tous ensemble sans oublier de passer à la cave de son papa ... La « gnaule » (faite en trop grande quantité) était soigneusement cachée dans toute la maison (dans les chambres et sous les lits ...).



JEAN GEOFFROY, ancien maire et doyen du village a également passé une grande partie de sa vie à Villard-D'Héry. Un souvenir de sa jeunesse : La Badoche. La coutume voulait que si un homme ou une femme épousait un veuf ou une veuve, il (elle) devait payer un droit de badoche (du vin, un peu d'argent ...), aux hommes du village. Le futur marié n'avait pas voulu payer ce droit, donc les jeunes et moins jeunes ont tapé la badoche pendant des jours et jours dans un vacarme épouvantable en tapant sur des bidons, des casseroles ... Si bien que le futur marié a déposé une plainte, mais les badocheurs n'ont pas eu de sanction car c'était la tradition !!



Traditions Communales



Pour les aînés de 70 ans et plus :

A l'occasion des fêtes de fin d'année, la Municipalité a pensé à ses concitoyens, en leur remettant un coffret gourmand, composé de produits locaux (bien appréciés par tous).

Ce sont les membres de la commission sociale qui se chargent de les apporter aux personnes concernées, profitant ainsi de cette visite conviviale pour entretenir les liens avec nos chers « Anciens ».

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES DU GELON ET DU COISIN (SIEGC)



Le Syndicat Intercommunal des Ecoles du Gelon et du Coisin (SIEGC) a créé le 1er avril 2014, suite à la restitution de la compétence scolaire et périscolaire par la Communauté de Communes Cœur de Savoie aux communes. 11 communes se sont alors regroupées pour exercer ensemble cette compétence.

Le groupement est composé des communes suivantes : Chamousset, Bourgneuf, Châteauneuf, Coise, Villard-D'Héry, Chamoux sur Gelon, Montendry, Champlarent, Villard Léger, Betton-Bettonet, Hauteville.

Le RPI Coise - Châteauneuf - Villard-D'Héry :

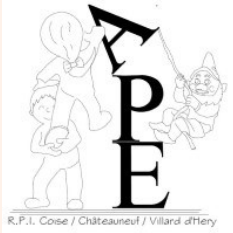
- 1 école à Coise accueillant les enfants de la petite section maternelle jusqu'au CE1.
- 1 école à Châteauneuf accueillant les enfants du CE1 au CM2 avec 5 classes mixtes.

Pour la cantine, les enfants de Coise mangent dans le local « restauration scolaire » situé dans l'école et les enfants de Châteauneuf dans la salle polyvalente de la commune. C'est le même prestataire qui livre les repas sur les 2 RPI, le deuxième étant le RPI de Chamoux sur Gelon/Villard-Léger. Chaque RPI bénéficie d'un accueil périscolaire.

A la rentrée scolaire 2022/2023, l'effectif total sur le RPI de Coise/Châteauneuf est de :

- 121 élèves scolarisés à Coise dont 8 de Villard-D'héry
- 92 élèves scolarisés à Châteauneuf dont 10 de Villard-D'héry.
- Soit un effectif total de 205 élèves sur le RPI de Coise/Châteauneuf dont 18 de Villard-d'héry.

SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE



L'APE du Val Coisin est l'Association des Parents d'Elèves du regroupement pédagogique des communes de Coise, Châteauneuf et Villard d'Héry.

Tous les bénéfices de nos actions servent à aider, à financer les activités des écoles en extérieur, ou la venue d'intervenants : piscine, patinoire, danse, musique, sortie au parc des oiseaux, etc. Nous participons également au financement des différentes classes de découvertes.



Les enseignants du RPI ont de nombreuses idées d'activités pédagogiques et ludiques, en lien avec les programmes scolaires, l'environnement, etc. Il est donc important pour nous de pouvoir les soutenir financièrement.

Fin 2021, nous avons organisé une « boum » à Châteauneuf, ainsi que la remise des commandes de Noël en décembre. L'année 2022 a commencé avec la tombola des vins en février, suivie du repas dansant à Coise en avril et de la



fête de l'été, à Villard D'héry, fin juin

Nous remercions les parents qui sont venus nous aider pour ces manifestations : pour la mise en place, le service etc. Et nous remercions également les habitants des communes du RPI et de l'extérieur, qui étaient présents lors de la soirée dansante. Il est important pour nous de créer des événements ouverts sur l'extérieur, en plus des actions centrées sur les enfants.

Merci également à la mairie de Coise, qui nous a proposé de tenir la buvette courant mai, sur son marché du terroir, à l'occasion de la journée de l'environnement. Pour l'année scolaire 2022-2023, l'équipe de l'APE a changé en partie, mais le dynamisme reste le même.



Nous avons réitéré « la boum » courant septembre, puis organisé une fête de Noël le vendredi 16 décembre après l'école à Coise. Ce moment a permis aux enfants de rencontrer le Père Noël. Petits et grands se sont réchauffés avec un vin chaud ou un chocolat chaud. C'était également l'occasion de venir récupérer les commandes de Noël

(saumon, chocolats, sapins) et d'acheter des décorations de Noël, confectionnées par des parents, bénévoles et créatifs !

Nos projets pour 2023 ? Nous entamons la nouvelle année avec la tombola des galettes et du cidre, courant janvier. Puis, la soirée dansante sera organisée le samedi 11 mars. Savoie Sound & Light viendra de nouveau animer cet événement.

Enfin, la fête de l'Eté aura lieu à Villard D'Héry, en fin d'année scolaire. La date reste à définir.



ASSOCIATIONS

L'ASSOCIATION LES AMIS DE LA SOURCE DE LA SAUSSE

Lors de l'assemblée générale du 5 mars 2022, les membres du bureau ont été renouvelés. Après 17 années de présidence Alain FLAMMIER passe la main à Jean-Paul GORGES. Côté secrétariat, Gisèle FLAMMIER et Martine SERVIERE succèdent à Eliane au poste de Secrétaire. Eliane et Alain ont été remerciés pour leur longue et importante implication.



Le président Alain Flammiér (au centre) n'a pas souhaité se représenter. Photo Le DL / Raphaël SANDRAZ

Le 16 mars 2022, rencontre sur le site de la Source de la Sausse avec un groupe de marcheurs/randonneurs de

Montmélian. Beaucoup de curiosité et de marques d'intérêts manifestées par les personnes quant à l'historique de cette source, véritable patrimoine local.



Le samedi 21 mai à COISE, l'association a participé aux Journées de l'Environnement, en tenant un stand aux côtés de nombreux professionnels et associations en lien avec les sujets environnementaux.

Grâce à la mise en place d'un entretien périodique (réalisé par Jean-Claude HYVRARD), le site est parfaitement entretenue quelque soit la saison.

En mai et Juin deux opérations « vrais faux bucherons » pour débloquer les sentiers d'accès encombrés par la chute de branches et troncs d'arbres, ont été réalisées par Alain FLAMMIER et Jean-Paul GORGES.

Et enfin, le retour après 2 années d'absence dues au Covid du traditionnel « Barbecue » le samedi 10 septembre 2022. Cette année ce formidable moment de convivialité se tenait dans la grange de François LORENZATI, tout près de la source de la Sausse et rassemblait plus de 50 personnes sous un soleil magnifique.





Associations

PETITE RETROSPECTIVE DE L'ANNEE 2022 AU K'FEE COCHETTE :

Après la trêve hivernale, le café associatif de Villard d'Héry a rouvert ses portes le 18 mars dans une ambiance conviviale.

L'année 2022 aura été marquée par de nombreuses animations :



Concerts variés de **Morbleu** (duo Brassens) à **Zarzavat** (musique des balkans), en passant par les chansonniers **Oskar et Viktor** (en partenariat avec les Sons du Lac), et des groupes de variétés : **Nath'mosphère**, le duo **D.likatess**, ou encore **Sylvestre le Ménestrel** et son « Paris Guinguettes ».

Deux ateliers bougies ont été proposés pour Pâques et Noël, ainsi qu'une soirée Œnologique.

Le 1er samedi matin de chaque mois, les amateurs de café-croissants ont pu se régaler, avec parfois une partie de pétanque ou des jeux de société en prime.

L'Assemblée Générale du mois de mars a permis l'arrivée de 2 nouveaux membres au bureau : Martine SERVIERE et Mathieu CRESSANT (lequel n'a pas pu rester pour des raisons professionnelles).



Pour l'année 2023, des places seront à pourvoir au bureau, les bonnes volontés sont les bienvenues !

Le K'fée vit grâce à des bénévoles, si vous souhaitez nous donner un « coup de main » au service, pour une permanence ou plus, n'hésitez surtout pas !!!



Associations

Le dimanche 6 mars 2022 au matin, les chasseurs avaient investi la salle LIPARIS pour leur vente de boudins, pains, saucisses et diots de choux. Toutes ces bonnes choses avaient été préparées et cuites en fin de semaine chez le président, Dominique JEANDET. Cette vente a connu un franc succès puisque les portes se sont ouvertes à 9h et que dès 10h, il ne restait que quelques kilos de saucisses de choux à vendre. Cette année, les conditions sanitaires ont permis l'ouverture d'une buvette.



INFORMATION DE L'ACCA pour tous les pratiquants de la nature

Ce panneau est déposé sur tous les chemins et routes pour signaler qu'une chasse est en cours sur ce secteur puis enlevé en fin de battue.



Protect Hunt et Land Share

Protect Hunt est une application permettant de localiser les battues en temps réel.

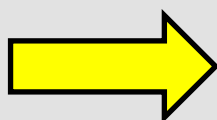
Cette information est ensuite partagée sur l'application **Land Share** qui est à destination des autres usagers. Elles sont totalement gratuites.



PROTECT HUNT

Application pour smartphone pour localiser

Les chasses en cours, qui sera obligatoire sur toute la Savoie pour la saison 2023-2024.



Nos 26 membres vous attendent pour notre journée vente de Boudins, Diots de viande, saucisses de choux et pains, qui aura lieu le Dimanche 5 mars 2023 à partir de 9H.



2022 a été une année bien remplie pour le comité, jugez plutôt :



Tout d'abord en avril, un spectacle théâtre-chant de grande qualité, « Chansons sans vernis », a remporté un vif succès auprès de la quarantaine de spectateurs présents.

En juin, notre premier pain au four de l'année : du fait de la chaleur, les diots n'ont pas remporté le succès habituel et le pain a durci plus rapidement. Nous ferons en sorte de remédier à cela, les prochaines fois. La buvette par contre, a désaltéré bien des gosiers desséchés, avec en prime les petits bouchons offerts par la chèvrerie du Charava !

Nous sommes fiers, à cette occasion d'avoir accueilli et soutenu l'équipe de monobasket (basket en monocycle) les Cyglobulles, dont 4 membres sur 7 sont de Villard-d'Héry. L'équipe est montée sur le podium des championnats du monde, à Grenoble au mois d'août (en catégorie junior)

Le repas concert de septembre qui affichait complet, a été une belle réussite malgré le froid saisissant pour la saison. Le repas indien a été bien apprécié et le groupe « 88° Faranight » a su réchauffer l'ambiance.



En novembre, nouveau pain au four. Pas de grosse affluence, mais un passage régulier qui a fait qu'en fin de matinée, tout était vendu, ce qui a permis de renflouer les caisses du comité.

Pour finir en décembre, la fête de Noël a battu des records d'affluence. Un très beau spectacle de la Cie SONEI, a ébloui petits et grands. Ensuite le Père Noël a distribué un petit présent à chaque enfant du village et l'après-midi s'est terminée par un goûter apprécié de tous.





Associations

Pour finir en décembre, la fête de Noël a battu des records d'affluence. Un très beau spectacle de la Ci e SONEL a ébloui petits et grands, puis le père Noël a distribué un petit présent à chaque enfant du village. L'après-midi s'est terminée par un goûter bien apprécié par tous.



ASSEMBLEE GENERALE du comité

Samedi 25 février à 10h, salle P'tite Cochette

Bilan moral, financier, renouvellement du bureau, activités à venir, questions diverses.

Précédée d'une AG extraordinaire pour modifier nos statuts avec un bureau collégial

ENEZ NOMBREUX !
Votre présence est essentielle

NOUVEAUX ARRIVANTS

Le comité organise différentes manifestations pour les habitants du village.

Rejoignez-nous pour participer, donner un coup de main ponctuel, proposer de nouvelles activités, s'investir dans le bureau.

Nous vous accueillerons avec plaisir lors de notre AG ou de nos prochaines activités.

Contact Loïc : 06 19 92 53 30

Loïc.suchet@gmail.com

COMMEMORATIONS

Cérémonie du 11 novembre en hommage à tous les morts tombés pour la France

Vendredi 11 novembre, un hommage a été rendu à tous les morts pour la France. Une commémoration émouvante en présence d'un grand nombre de concitoyens.

La lecture de la lettre d'un soldat à ses parents, faite par la jeune Agathe, fut un moment fort et très apprécié de l'assemblée.

Le verre de l'amitié a été offert ensuite, des retrouvailles tellement attendues après cette période perturbée par la pandémie.





COMMEMORATIONS

HOMMAGE RENDU AUX DEPORTES ET RESISTANTS DU COISIN :

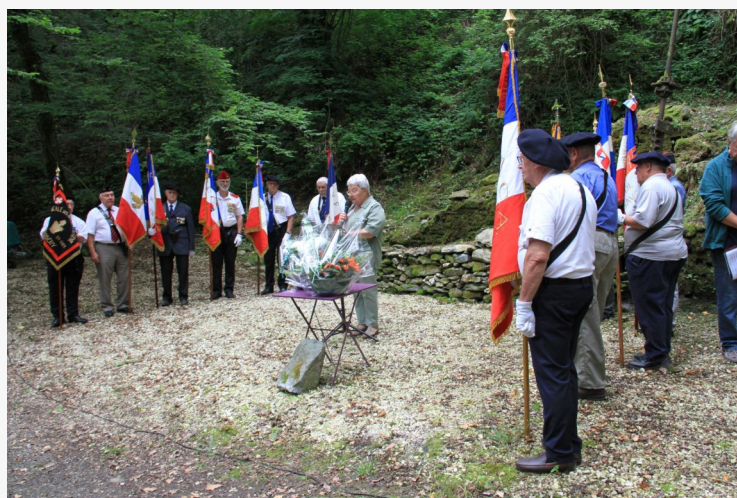


C'était en 1944. Le 28 juin 1944, Adèle et Marcelle HYVRARD étaient déportées par les nazis. Leur moulin des Rivaux était incendié. Leur commis Giovanni dit Cadorne y périt, battu à mort et jeté dans le moulin en feu. Le fils Pierre avait quant à lui rejoint le maquis. Il sera abattu le 25 août par les Allemands dans les combats pour libérer la Rochette et la plaine du Gelon.

C'est donc Mardi 28 juin, qu'un hommage a été rendu à toutes ces femmes et hommes qui ont connu la résistance, la torture et la déportation.

Etaient présents à cette commémoration le maire de Coise Mr BENETTI (maire de Coise), Mr Jean-François DUC (conseiller départemental), Mr CORNELOUP (adjoint au maire de Villard D'héry) et Mme Arlette BRET (adjointe au maire de Coise), ainsi que Mme Renée PORTIER 98 ans, ancienne résistante, qui avait 20 ans en 1944.

Devant une assemblée émue et recueillie, la chorale de Coise a interprété des chants de circonstance.



Ci-dessus Mme PORTIER Renée, présente au Mémorial de Villard-léger le 25 août et décédée dans la nuit du 5 au 6 janv. 2023.



LES COMMERCANTS AMBULANTS QUI PASSENT DANS NOTRE COMMUNE

LE PETIT COMMERÇANT

Le Petit Commerçant - Entreprise Régis LEVEQUE

Téléphone : 06 14 65 65 68

Jours de passage : Le mardi et le Samedi entre 11h et 11h30 (7 arrêts dans Villard D'Héry et Villard Siard) et vers 13h, à nouveau 2 arrêts.

Epicerie, pain, pâtisseries, viennoiseries etc.

Vous pouvez également passer commande par téléphone.



LE CAMION DE POPY

EPICERIE AMBULANTE : 100% Produits locaux

Produits frais (viandes, produits laitiers, fruits, légumes, épicerie - Bières & vins)

Vous entendrez son klaxon retentissant tous les mercredis de :

- 19h à 19h20 Rue du Chenavrier à Villard d'héry
- 19h20 à 19h40 au bassin de Villard Siard du Bas

Pauline JACQUES

Tél : 07.56.81.01.24

Adresse mail : lecamiondepopy@gmail.com

www.lecamiondepopy.fr



NOUVEAU

À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2023, RASSEMBLEZ TOUS VOS EMBALLAGES ET TOUS VOS PAPIERS !



**EMBALLAGES
PLASTIQUES**



**EMBALLAGES MÉTALLIQUES,
MÊME LES PLUS PETITS**

**JE TRIE DÉJÀ
TOUS MES
EMBALLAGES ...**



CARTONNETTES



**BRIQUES
ALIMENTAIRES**

**JE TRIE EN +
TOUS MES PAPIERS
DANS LE MÊME
CONTENEUR JAUNE !**



PUBLICITÉS, PROSPECTUS



COURRIERS, LETTRES



JOURNAUX, MAGAZINES



**ENVELOPPES,
PAPIERS**



LIVRES, CAHIERS



A partir du 1^{er} janvier 2023, les consignes évoluent
et le tri devient encore plus simple :

les journaux, magazines, publicités, prospectus, courriers,
lettres, enveloppes, papiers, livres, cahiers, catalogues,
annuaires **vont avec** les emballages plastiques,
métalliques, cartonnettes, briques alimentaires
dans le même conteneur jaune.

RAPPEL
NE PAS RINCER
VOS EMBALLAGES
LES DÉPOSER
EN VRAC
NE PAS LES
IMBRIQUER



**CATALOGUES,
ANNUAIRES**

Ne pas jeter sur la voie publique - Rédaction © SIBRECSA - Novembre 2022

Le syndicat s'engage avec
pour le tri et le recyclage.



UN DOUTE, UNE QUESTION SUR LE TRI ?

04 76 97 19 52 www.sibreca.fr



Qualité de vie, propreté de notre village, Citoyenneté et Civisme ...

Les rues et routes de notre village sont la partie la plus visible pour nos concitoyens, qu'ils soient Villard-d'Hériens ou de passage. C'est pourquoi **il appartient à tout un chacun, au mieux, de les embellir, au pire d'éviter qu'elles ne s'enlaidissent.**

Il y a des moyens très simples pour conserver la beauté et la propreté de notre lieu de vie :

- ◇ **Ne pas jeter** par terre ne serait-ce qu'un mégot, un mouchoir ou un masque, ceux-ci, en plus de nuire à notre paysage, vont jusqu'à polluer les sols et les ruisseaux qui traversent notre commune.
- ◇ **Ramasser** un déchet quand on le voit et le mettre dans une poubelle, c'est encourager les autres à faire de même, voir freiner les indéclicats jeteurs de détritus.
- ◇ **Déposez vos sacs d'ordures ménagères** dans son propre container sans qu'il déborde, de manière à éviter que des animaux ne les déchirent et laissent des détritus sur la voie publique.
- ◇ Sortir des containers personnels d'ordures ménagères, au plus tôt le mercredi soir et **les rentrer dès que possible**, ou plus tard le soir même de la collecte, le jeudi. Des poubelles le long des rues ce n'est pas très glamour.
- ◇ Nettoyer soi-même régulièrement **les herbes et végétaux qui poussent le long des murs de sa maison ou de son jardin.**

LA CITOYENNETÉ est le fait pour un individu, une famille ou un groupe d'être membre d'un village, d'une ville, d'un Etat ..., de notre planète

LE CIVISME désigne le respect, l'attachement et le dévouement du citoyen pour la collectivité dans laquelle il vit, ainsi que le respect de ses conventions et de ses lois. Cet ensemble de règles écrites ou non écrites, de normes sociales, vise la régulation de la vie en société et facilite la vie en groupe.

Pour mémoire, **la durée de vie des déchets dans la nature** : une brique de lait : jusqu'à 5 mois, un journal (quotidien) : 3 à 12 mois. Un mégot de cigarette : de 1 à 2 ans. Un gant ou chaussette en laine : 1 an. Un papier de bonbon : 5 ans. Un chewing-gum : 5 ans. Un pneu : 100 ans. Une planche en bois (peinte) : 13 à 15 ans. Une boîte de conserve : 50 ans. Une canette en aluminium : 100 à 500 ans. Un récipient en polystyrène : 50 ans. Une pile au mercure : 200 ans. Un sac en plastique : 450 ans. Une bouteille en plastique : 100 à 1000 ans. Du verre 4 à 5000 ans, etc. et la liste est très, très longue !!



L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION DANS LA COMMUNE

- Le site officiel de la mairie sur internet : <http://www.commune-villard-d-hery.com>



Notre application **PANNEAUPOCKET** que vous pouvez télécharger **gratuitement** sur votre smartphone ou sur votre ordinateur, pour être informés en temps réel de l'actualité de votre commune (événements de la vie quotidienne, travaux, informations de la préfecture, alertes météo ou coupures réseaux, fête du village, etc.

Pour télécharger **panneau pocket** sur votre ordinateur <https://app.panneaupocket.com>

Il faut savoir que Panneaupocket est l'application mobile d'informations et d'alertes n°1 en France avec plus de 9700 collectivités équipées. Votre mairie utilise cette application depuis 2 années déjà

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT
Votre APPLICATION PANNEAUPOCKET
pour recevoir les alertes et les informations de la Commune

EN 4 CLICS

1

Ouvrez votre application "Play Store", "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette

2

Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)

3

Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste

4

Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir"
Félicitations ! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette !

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de son actualité.

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape"

GET IT ON
 Google Play

Download on the
 App Store

EXPLORE IT ON
 AppGallery

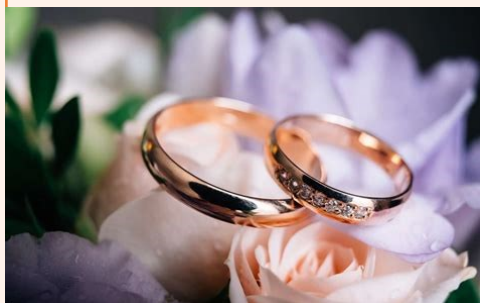
Un **Petit Chardais bi-mensuel** ou épisodique suivant l'actualité sur votre boîte mail ou dans votre boîte à lettres.

Notre **Petit Chardais annuel** que vous trouvez dans votre boîte aux lettres dans le courant du 1er trimestre.

Notre adresse mail : infosvillarddhery@gmail.com que nous utilisons pour vous envoyer le maximum d'informations (vérifier bien votre boîte spam, car pas mails nous reviennent). Vous pouvez également utiliser cette adresse pour nous envoyer des informations pour notre petit Chardais.

Notre site Facebook : <https://facebook.cofacem/villarddhery?fr>

ETAT-CIVIL



MARIAGE

Samedi 25 juin, a été célébré à Villard D'Héry, le
Mariage d'Alizée Pain dit Hermier et d'Antonin JULIEN.
Félicitations aux jeunes mariés .



NAISSANCE



C'est avec grand plaisir que nous avons appris, dans
la commune la naissance de :

Maxime GEOFFROY né le 20 juillet 2022

Toutes nos félicitations aux heureux parents et
bienvenue à ce petit Chardais.

DECES

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de :

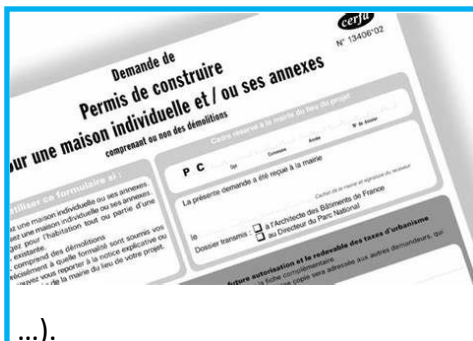
- Mme GEOFFROY née MANIFICAT Marie-Jeanne le 18 juin 2022
- Elma, Lilith, Sétareh SCHLOEDER le 30 novembre 2022

Toutes nos sincères condoléances aux familles.





VIE QUOTIDIENNE



NOUVEAU DEPUIS LE 1er JANVIER 2022 :

DEMATERIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Les communes sont dans l'obligation de proposer aux administrés la saisine par voie électronique (SVE) des demandes d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme ...).

AVANTAGES DE LA DEMATERIALISATION

Bénéfices pour les pétitionnaires, usagers ou professionnels :

- Un gain de temps, et la possibilité de déposer son dossier en ligne, à tout moment et où que l'on soit, dans une démarche simplifiée.
- Une démarche plus économique et plus écologique, et des économies sur la reprographie de documents en plusieurs exemplaires ou l'affranchissement de courriers recommandés.
- Plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier, à chaque étape de l'instruction.

DEMARCHES A SUIVRE



Vous pourrez donc vous rendre :

- Soit sur le site national : <https://sve.sirap.fr/> (avec le choix de la commune ensuite)
- Soit directement sur le portail sirap de la commune : sve.sirap.fr/#/073314

Bien entendu, il sera toujours possible de déposer une demande papier auprès de la mairie.



VIE QUOTIDIENNE, QUELQUES REGLES

URBANISME Tous projet de construction, de rénovation ou de modification de façade doit faire l'objet d'une procédure de demande d'autorisation préalable, y compris pour les piscines, clôtures, rénovations de toiture etc. Cette procédure varie en fonction de la nature du projet : permis d'aménager, permis de construire, permis de construire modificatif, déclaration préalable, certificat d'urbanisme. Le projet doit respecter le PLU, document de référence. Il fixe les règles générales d'utilisation du sol et les conditions d'aménagement. Le demandeur effectue sa demande en utilisant les imprimés réglementaires CERFA et fournit la liste des pièces (plans, photos, insertions paysagères, etc.). Les différents gestionnaires concernés (ERDF, Syndicat des eaux, etc.) sont consultés. La décision prend la forme d'un arrêté d'autorisation, avec de possibles prescriptions, ou de refus. En fin des travaux, le demandeur fait parvenir en mairie sa déclaration d'achèvement des travaux (DACT). Vous trouverez tous les renseignements sur : <https://servicepublic.fr/particuliers> (logement). Le secrétariat de Mairie est à votre disposition pour vous apporter les compléments éventuellement nécessaires.

LIMITATION DE VITESSE Le panneau d'entrée d'agglomération limite automatiquement la vitesse à 50km/h.

En présence de ralentisseurs sur la chaussée, elle est en général réduite à 30km/h. Le non respect de ces limitations constitue un manquement dont les conséquences sont dommageables pour la collectivité. Cela peut provoquer des accidents, mais cela conduit également à des aménagements coûteux, réclamés par les riverains, pour tenter de freiner ces excès dangereux. Ceux-ci sont souvent le fait de quelques individus mais l'ensemble de la collectivité paye. Ils pourraient être évités en faisant preuve d'un peu plus de civisme ou tout simplement en partant un peu tôt. Ce conseil s'adresse à nous tous, habitants de la commune, mais également par delà ses limites, à ceux ou celles qui empruntent nos routes.

NUISANCES SONORES A-t-on le droit de faire du bruit dans la journée

En journée, de **7h à 22h**, il y a « tapage diurne » dès que le bruit « excède les inconvénients normaux de voisinage » ou qu'il résulte d'un « manque de précautions ». Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises telles que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques (liste non exhaustive) sont soumis à réglementation. Pour le département de Savoie, l'arrêté préfectoral du 9 janvier 1997 relatif aux bruits de voisinage, n'autorise l'utilisation des appareils à moteur thermique qu'aux horaires suivants : **les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.**

ANIMAUX ERRANTS Règles applicables pour tous animaux de compagnie errants ou en état de divagation

On parle de divagation d'animaux pour désigner un animal errant, laissé librement en circulation sans la surveillance de son maître, ce qui reste interdit en France. Tout animal errant peut-être ainsi capturé par les services de fourrière. A ce titre, une « convention de fourrière au forfait pour tous animaux de compagnie errants ou trouvés en état de divagation » a été signée avec la SPA de SAVOIE qui s'engage, dans la commune de Villard d'Héry, à prendre en charge tout animal de compagnie ayant échappé à la surveillance de son maître.

N'oubliez pas qu'un maître engage sa responsabilité civile vis-à-vis de son chat ou de son chien.



VIE QUOTIDIENNE, QUELQUES REGLES

ELAGAGE C'est au propriétaire ou au locataire de couper les branches qui dépassent sur la voie publique. Celles-ci peuvent gêner les piétons, l'accès des véhicules de secours ou d'entretien de la voie publique, mais aussi masquer les panneaux de signalisation. Sur ces fondements, la municipalité peut demander d'effectuer ces travaux.

BRULAGE DES DECHETS Le brûlage à l'air libre de végétaux et, à fortiori, de plastiques ou d'emballages, constitue une source importante d'émissions de particules polluantes et cancérigènes. Cette pratique est interdite par la LOI (arrêté préfectoral de 1986, circulaire du 18/11/2011). Le sujet est particulièrement sensible dans notre secteur de fond de vallée où la pollution peut stagner durant les périodes anticycloniques et menacer la santé des habitants. Il est recommandé de composter les déchets verts ou de les acheminer à la déchetterie. Le recyclage des emballages, bois traités, plastiques divers ... s'effectue soit dans les containers prévus à cet effet soit à la déchetterie (cf. : brochures SIBRECSA).

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Les jeunes sont inscrits d'office sur les listes électorales au moment de leur majorité. Sont concernés par cette inscription d'office, les personnes ayant atteint l'âge de 18 ans entre le 1er mars de l'année en cours, date d'entrée en vigueur des listes électorales, et le 28 ou (29) février de l'année suivante, date de clôture de la révision des listes. Si vous êtes dans ce cas, il est préférable de vous renseigner auprès de la mairie, pour vérifier que l'inscription a été effectuée.

RECENSEMENT CITOYEN OU (RECENSEMENT MILITAIRE) ET JDC (Journée Défense et Citoyenne) :

Toute personne de nationalité française doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire. Se présenter en Mairie avec une pièce d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile. **Attention**, l'attestation de recensement est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la **Journée Défense et citoyenneté (JDC)**.

L'objectif de cette journée est d'aborder différentes problématiques dont les principales sont la citoyenneté et les questions liées à la Défense. Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation. Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Ces démarches peuvent s'effectuer sur <https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/F870>

TIPI (Titre payable sur Internet)

Grâce au service TIPI développé par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP), le paiement des sommes dues pour l'usage des services d'une collectivité est facilité. Le dispositif étant accessible 24h/24 et 7J/7, les modalités de règlement par TIPI sont simples à utiliser. Le recours à la norme de cryptage TLS garantit la sécurité des transactions. Une fois qu'il a saisi les coordonnées de sa carte bancaire dans une page sécurisée et validé son paiement, l'utilisateur reçoit un ticket de paiement dans sa messagerie électronique. Renseignements complémentaires sur www.tipi.budget.gouv.fr



VIE QUOTIDIENNE, QUELQUES REGLES

LA COMMISSION D'ACTION SOCIALE est un établissement public administratif. Il propose un ensemble de prestations pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale. Ses actions sont aujourd'hui orientées principalement vers **les personnes âgées du village**. Elle est présidée par le maire de la commune. Son conseil d'administration est constitué d'élus locaux désignés par le conseil municipal et de personnes non élues de la commune dont certaines sont compétentes dans le domaine de l'action sociale

Nos membres du CAS 2020/2026 (liste consultable en mairie) : **Éric SANDRAZ, Martine SERVIERE, Gisèle FLAMMIER, Chantal RODEGHIERO, Guy CREY, Albertine BOUCHET, Carole AMELINE, Claude GEORGES.**

ASSISTANTES MATERNELLES : Situé à Montmélian 416, avenue Edouard Herriot, **le village des Enfants (Relais Assistantes Maternelles)** est un lieu d'informations, d'échanges et de rencontres, ouvert aux parents et futurs parents, aux assistantes maternelles et aux enfants (ateliers d'éveil et animations).

Responsables du relais : Edith CARRE - Cécile DUFAYARD

Tél : 06 70 63 64 04 ou 04 79 84 43 91 - adresse mail : ram.montmelian@cc.coeurdesavoie.fr

Notre assistante maternelle de la commune (coordonnées en mairie) : **Mme Elisabeth GAUDIN**

Salle LIPARIS et salle la P'tite Cochette :

Vous désirez louer les salles LIPARIS ou P'tite Cochette ? Sont-elles disponibles à la date de votre choix ?

Vous êtes un particulier (ou une association extérieure à la Commune) et vous voulez connaître les tarifs de location ?

- différents tarifs sont appliqués, selon la durée de location et selon le(s) jour(s) choisis.
- **Pour avoir ces renseignements, vous devez contacter notre secrétariat de mairie aux jours et heures d'ouverture au public.**

SERVICES ADMINISTRATIFS DE LA MAIRIE

Adresse postale : Rue du Clocher 73800 VILLARD D'HERY

Téléphone : 04 79 28 81 37

Courriel : mairie.villard-d-hery@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat au public

- Lundi de 16h00 à 18h30
- Jeudi de 10h30 à 11h30 et
17h30 à 18h30

Permanence des élus

- **Lundi de 17h30 à 19h00 : le Maire**
- **Jeudi de 17h30 à 19h00 : chacun des adjoints à tour de rôle.**

NOS DIFFERENTS PARTENAIRES

NOS POINTS D'ALIMENTATION DE PROXIMITE

CHEVRERIE DU CHARAVA
Jérôme CAILLOD
06 88 39 66 92

FABRICATION ET VENTE DE FROMAGE A LA FERME

ouvert 7j / 7 à partir
de 16 h le mercredi et
samedi
17h les autres jours

311 chemin des rivaux
73800 VILLARD D'HERY



<https://chevrerie-du-charava.com/>

CHAMOUX/GELON



Vente de vins, bières et spiritueux
Soirées dégustation à thème
Et cadeaux d'affaires

A côté de Fred Boucherie Chamoux sur Gelon

Mail : numerovin73@gmail.com tél : 0479622817



Vente à la ferme
Légumes BIO

Tous les Mercredis de 10H à 15H

ET les Samedis* de 9H à 12H

* La vente les samedis reprendra au mois de mars

Route Royale Lieu-dit Maltaverne
73390 Châteauneuf

Pour nous contacter:

Tony Seguin et Aurélie Traversier

Par mail: contact@aujardindelafranche.fr

Par téléphone: 06 74 34 89 72

Site internet : www.aujardindelafranche.fr

Serge Gaudin

Les champs de la chapelle

73800 Coise

04 79 28 82 65 - 06 23 16 11 63



Marchés

Mardi : Moutiers

Jeudi : Albertville

Samedi : St Jean de Maurienne



BOUCHERIE CHAMOYARDE

NICOLAS GUSTIN

(anciennement Fred Boucherie)

Rue de l'ancienne Gendarmerie

73390 CHAMOUX SUR GELON Tél : 0479364002



NOS DIFFERENTS PARTENAIRES



Maîtrise des Énergies - Bâtiment intelligent

06 12 78 48 20 - www.geoffroy-entreprise.fr
187 Route du Grand Arc 73800 COISE SAINT JEAN PIED GAUTHIER

NOS SERVICES DE
PROXIMITE

**ENTRETIEN
ET DEPANNAGE**

CHAUDIÈRE
POMPE À CHALEUR
CLIMATISATION
SOLAIRE THERMIQUE
TRAITEMENT DE L'EAU

Grégory POULY
73800 VILLARD D'HÉRY
04 57 36 82 07 - www.smc73.fr

Jusqu'à
-50%
sur vos
forfaits de ski

La montagne à prix réduit
Forfaits de ski - Forfaits VTT/Piétons - Activités
Carte à 5€ au lieu de 10€ pour les habitants de Villard d'Héry
avec le code **VILLARD73**

**POUR 6 PERSONNES / COURTES ET
LONGUES DURÉES**

**GÎTE
L'ÉCHAPPEE BEL'**

↔

**8 RUE DU MONT BLANC
73800 VILLARD D'HÉRY**

ECHAPPEE-BEL@OUTLOOK.FR
**06.26.49.15.03/
06.64.41.50.53**

[HTTP://GITE-LECHAPPEEBEL.FR](http://GITE-LECHAPPEEBEL.FR)



LOISIRS

DATES À NOTER SUR VOS AGENDAS 2023

- **Samedi 25 février** : Assemblée générale du Comité d'animation à 10h salle Petite Cochette.
- **Samedi 4 mars** : Vente de boudins, Diot et pains par l'ACCA (association communale de chasse agréée).
- **Samedi 11 mars** : à 10h, salle Liparis, Assemblée des Amis de la Source de la Sausse.
- **Samedi 11 mars** : Repas Dansant à Coise 19h organisé par l'APE des écoles de Coise, Châteauneuf et Villard-d'Héry
- **Samedi 25 mars** : Assemblée générale du K'fée Cochette.
- **Samedi 22 avril** : Nettoyage de printemps de nos chemins communaux.
- **Dimanche 14 mai** : Repas du Printemps offert par la Municipalité à ses aînés et ouvert à tous.
- **Juin 2023** : Les Rivaux
- **Samedi 11 novembre** : Commémoration du 11 novembre 1918